

modalités d'inscription

année universitaire 2010-2011

Attention : vous ne pouvez vous présenter que dans un seul parcours

entrée en Master professionnel 2^e année information et communication

11 options :

- Communication des entreprises et des organisations internationales
- Communication politique et des institutions publiques
- Communication, marketing, management des médias
- Communication, stratégique et communication
- Médias informatisés et stratégies de communication
- Management de la communication
- Ressources humaines et communication
- Stratégie de marque et branding
- Management de la communication (en apprentissage)
- Ressources humaines et communication (en apprentissage)
- Stratégie de marque et branding (en apprentissage)

Pour vous inscrire

- Saisie de votre candidature : inscriptions directes⁽¹⁾ à partir du 18 janvier 2010 sur internet : www.celsa.fr
NB : Vous devez choisir, lors de cette saisie, l'**option** (une seule) du Master professionnel pour laquelle vous souhaitez concourir.
- Envoi par courrier, dans les délais requis, des pièces nécessaires (voir liste au verso) à l'adresse suivante :*
CELSA - Master professionnel (précisez l'intitulé)
Inscription n° (numéro internet attribué automatiquement à la fin de la démarche d'inscription sur le site du CELSA)
77, rue de Villiers 92523 Neuilly-sur-Seine cedex
N'attendez pas les derniers jours pour vous inscrire.
- Clôture des inscriptions :*
le 3 mai 2010 (le cachet de la poste faisant foi)

Calendrier des épreuves d'admission

- épreuves d'admissibilité : le dimanche 30 mai 2010
 - entretien avec les membres de la commission d'admission :
du 22 juin au 7 juillet 2010, (du 18 au 28 juin 2010 pour les formations en apprentissage)
- ➔ **Si votre convocation ne vous est pas parvenue une semaine avant la date de la première épreuve, vous voudrez bien prendre contact avec le secrétariat d'études de votre département d'inscription (01 46 43 76 76).**

Calendrier des résultats

- admissibilité : le vendredi 18 juin 2010 (jeudi 17 juin 2010 pour les formations en apprentissage) à 14 h
- admission : le mardi 13 juillet 2010 (mercredi 30 juin 2010 pour les formations en apprentissage) à 16 h
Les résultats seront affichés au CELSA-Neuilly : 77, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. Ils ne seront pas communiqués par téléphone mais pourront être consultés sur internet : www.celsa.fr⁽²⁾
Les candidats admissibles devront impérativement les consulter pour connaître le jour et l'heure de leur entretien avec les membres de la commission d'admission. La date d'entretien avec le jury d'admission ne pourra, en aucun cas, être modifiée (aucune convocation ne sera adressée pour cette épreuve).

Rentrée : le 13 septembre 2010 (6 septembre 2010 pour les formations en apprentissage)

(1) Le droit d'accès et de rectification prévu par l'article 34 de la loi 78.17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès du CELSA, 77 rue de Villiers 92523 Neuilly-sur-Seine cedex.

(2) Seules les listes affichées ont valeur administrative.

rappel des conditions d'inscription

Les candidats ne peuvent se présenter qu'à **un seul Master professionnel dans un seul département.**

Sont autorisés à concourir les étudiants titulaires d'un diplôme de niveau Bac + 4 ou ayant obtenu la sanction positive d'un cursus de 4 années d'études supérieures.

Les étudiants étrangers peuvent concourir dans les mêmes conditions sous réserve d'être titulaires du DELF ou du TEF niveau 4 ou encore du TCF. **Aucune épreuve ne peut avoir lieu hors des centres prévus à cet effet : aucune externalisation de ce concours n'est donc envisageable.**

pièces à fournir obligatoirement

Elles parviendront au CELSA **dans une pochette en plastique transparent ; une étiquette (collée en haut et à droite) rappellera les nom, prénom et adresse (+ adresse e-mail s'il y a lieu) et numéro d'inscription internet du candidat.**

- 2 photos d'identité de préférence noir-et-blanc portant, au dos, l'indication Master professionnel (option choisie) ainsi que les nom et prénom du candidat
- 2 enveloppes timbrées au tarif postal en vigueur, portant le nom et l'adresse du candidat
- un curriculum vitæ détaillé
- 1 chèque de 70 € à l'ordre de l'Agent comptable de l'Université de PARIS IV - CELSA. Cette somme, servant à couvrir les frais de dossier, ne sera pas remboursée en cas d'absence ou d'abandon aux épreuves d'entrée.
- pour les étudiants en université publique française, un certificat de scolarité de l'année ou la photocopie de l'attestation de réussite au Master 1 ; pour les autres étudiants (IEP, ESC, établissements privés ou étrangers...) une attestation de l'établissement certifiant que le diplôme en cours (ou déjà obtenu) valide 4 années d'études supérieures
- la photocopie du DELF ou du TEF niveau 4 ou du TCF pour les étudiants non francophones

➔ Veuillez vous assurer que votre dossier d'inscription comporte bien toutes les pièces requises : aucun dossier incomplet ne sera retenu.

Attention : tout envoi parvenant au CELSA insuffisamment affranchi sera refusé.